

## EAP, grilles de salaires, PEG/PERCO, CPE, Congés, Avancement des négociations Moyenne Tension : les dates et infos à retenir...

### Actualité FO

#### Moyenne Tension : négociations en cours...

Depuis l'annonce en septembre (400 emplois menacés), **FO** est à l'offensive pour peser sur les négociations en cours.

2 types d'accords sont en discussion (sous réserve de signature d'une majorité) :

1) **Accord de mobilité groupe** : Rendre les rocadés possibles sur le territoire et permettre à des salariés non impactés par les PSE de bénéficier d'un départ par anticipation (CAA - Cessation Anticipé d'Activité) afin de faciliter les reclassements des salariés concernés par l'un des trois PSE.

2) **Accord local EMT et Fonctions centrales Ecofit** : Rendre le départ des plus âgés possible (CAA) dès 56 ans pour les « carrières longues », maximiser les possibilités de reclassements, proposer des indemnités adaptées (avec ou sans déménagement), et proposer un accord de mobilité Groupe amélioré pour les salariés volontaires qui souhaiteraient changer de bassin d'emploi (sur un emploi à pourvoir ou pour un poste similaire).

De nombreux détails sur les critères de choix, les conditions proposées par la Direction sont encore en discussion, et seront bientôt finalisés.

**FO** continue à apporter son soutien aux collègues de Lattes / Montpellier, qui reçoivent également l'appui des pouvoirs publics locaux.

En parallèle, **FO** souhaite rappeler que **la Direction doit s'engager à reclasser 100 % de ses salariés, à proposer a minima 2 postes cohérents à chacun d'entre eux en lien avec leurs compétences.**

### Entretien Annuel de Performance (EAP)

#### Préparez, Expliquez, Négociez, Participez !

La campagne 2020-2021 se déroulera du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 5 février 2021 : c'est toujours un événement important dans votre carrière. Quelques conseils en plus des consignes données par la Direction dans sa note du 26/11 :

- **Préparez votre entretien**, sollicitez l'avis de collègues avec qui vous avez travaillé.
- **Expliquez votre bilan**, amenez des éléments qualitatifs et quantitatifs pour chacun de vos objectifs, même s'ils sont non atteints.
- **Confirmez l'appréciation** en sortant de votre EAP (si appréciation "non performant", contactez au plus tôt votre syndicat car un licenciement pour insuffisance professionnelle est à craindre...).
- **Négociez votre rémunération**, en tenant compte de votre qualification, de vos résultats et d'un éventuel retard salarial (situez votre salaire en page suivante).
- **Participez à la définition de vos objectifs** (3-4 max) dans le sens de vos intérêts, discutez de votre charge et conditions de travail.

**Contactez votre équipe FO si vous avez le moindre doute sur votre évaluation ou votre rémunération.**

### Agenda

- **PEG/PERCO** : Réalisez des versements volontaires **avant le 7/12**.
- **DIF vers CPF** : un report a été annoncé, vous avez désormais jusqu'au 30 juin 2021 pour le faire.
- **Congés Payés / JRTT** : Pensez à solder vos JRTT (RTT, ANC) avant le 31/12 (dans Concerto avec le **13/12**). Pour les consignes du nombre de CP, **vous êtes libre ou non de la suivre...**

**Des questions ? Besoin d'aide ?** Contactez votre équipe **FO** : Jonathan Chartier 07 87 22 07 72 - Isabelle Roux 06 73 37 98 37 - Florence Berthoumeyrou 06 37 23 06 51 - Nacer Djeniba 06 41 75 12 14

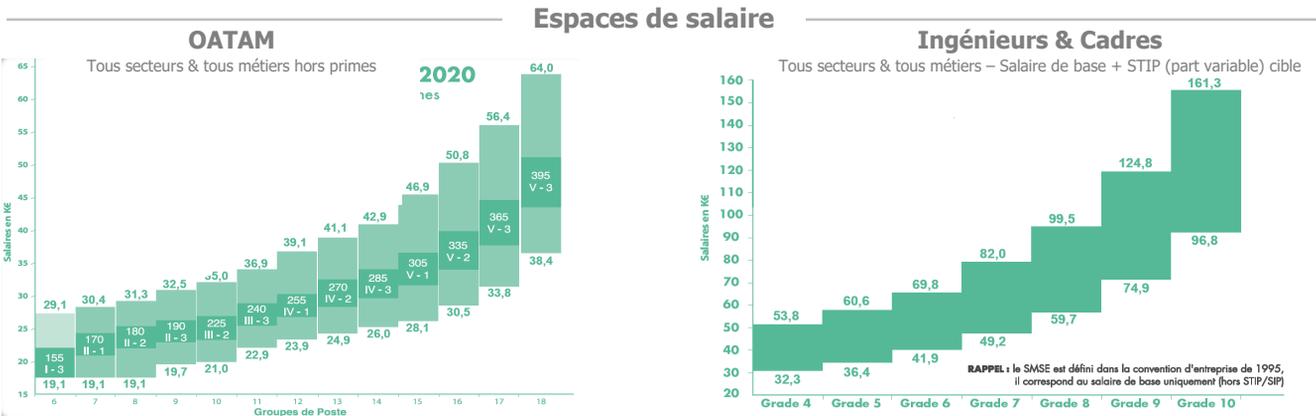
### Votre salaire en détails

#### Identifiez votre groupe de poste ou votre grade

Votre niveau de responsabilité est caractérisé par l'entreprise par un groupe de poste ou par un grade qui détermine la plage de salaire à laquelle vous avez droit, avec un mini et un maxi.

- Plus vous maîtrisez votre poste, plus votre salaire doit augmenter vers le haut de l'intervalle.
- Pour favoriser une augmentation salariale, évoluez vers un poste de cotation supérieure.

#### Vérifiez votre niveau de salaire selon vos qualifications en 2020



#### OATAM

#### Salaires Minimaux Schneider Electric (SMSE) applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020

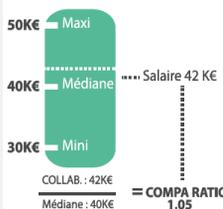
#### Ingénieurs & Cadres

Niveau	Échelon	Coef. de base	SMSE (€)
I	3	155	1 608,68
II	1	170	1 609,69
II	2	180	1 661,76
II	3	190	1 720,24
III	2	225	1 924,75
III	3	240	2 008,37
IV	1	255	2 095,93
IV	2	270	2 183,67
IV	3	285	2 270,87
V	1	305	2 387,57
V	2	335	2 667,92
V	3	365	2 847,02
V	3	395	3 076,97

#### Rappel sur le calcul du Compa-Ratio

- Indique le positionnement du salaire annuel (= salaire de base + bonus cible pour les vendeurs) dans l'espace de salaire.

#### Exemple de calcul du Compa-Ratio



- Le point de référence pour calculer le Compa-Ratio est la médiane du marché (= ligne de partage du marché, 50% des entreprises en dessous de la médiane, 50% au-dessus)

Indice	Hiérarchique	Salaire Annuel
I**	76	25 330
I**	84	27 996
I**	92	30 663
II**	100 à 114	37 995
II**	120	39 994
II**	125 à 135	44 993
III A	135	50 863
III B	180	59 992
III C	240	79 989

\*\* applicable aux Ingénieurs et Cadres ayant un forfait de travail en heures

#### Comparez votre niveau de salaire pour négocier si besoin !

Positionnez-vous en tenant compte de votre âge par rapport à la moyenne vos collègues. Et rappelez-vous que  **votre salaire doit être supérieur ou égal au salaire minimum de votre classification applicable au sein de Schneider Electric (SMSE).**

Un **retard salarial** significatif ? Sollicitez votre hiérarchie pour un rattrapage dans le cadre de l'égalité professionnelle (budget spécifique annuel de 0,1 % de la masse salariale) ou **contactez vos élus FO.**

**Des questions ? Besoin d'aide ?** Contactez votre équipe **FO** : Jonathan Chartier 07 87 22 07 72 - Isabelle Roux 06 73 37 98 37 - Florence Berthoumeyrou 06 37 23 06 51 - Nacer Djeniba 06 41 75 12 14